

## **AVIS MUNICIPAL SUR LE 1<sup>ER</sup> PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE ROUSSILLON**

**Delson, le 14 février 2017** – Suite à l'adoption par la MRC Roussillon de son 1<sup>er</sup> projet d'aménagement, la Ville de Delson avait jusqu'au 3 mars 2017 pour donner son avis, par résolution, sur ledit premier projet de schéma révisé; ce qui a été fait le 14 février 2017.

Au Québec, les MRC (municipalités régionales de comté) doivent réviser aux cinq ans leur principal document de planification du territoire, le schéma d'aménagement. Ainsi, la MRC de Roussillon a adopté, le 26 octobre 2016, le premier projet du nouveau schéma d'aménagement et de développement durable.

Par le biais des grandes orientations et des objectifs, ce document permet aux élus régionaux d'énoncer leurs choix en matière d'aménagement du territoire, de développement et de concertation régionale pour les prochaines années. Il exprime ainsi la vision commune du développement durable du territoire.

Dans le cadre du processus de révision du document, le conseil municipal a déposé le 14 février dernier son avis sur le premier projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon.

- 30 -

*Pour de plus amples informations :*  
Service des communications  
450 632-1050, poste 3500